

L'essentiel de Sonnay

octobre 2020



L'édito du Maire

En cette année 2020, l'incertitude est le maître mot. Nous devons malgré tout poursuivre les projets qui arrivent à maturité :

- La sécurisation de l'entrée du village côté sud (route de Bougé-Chambalud) dont nous attendons la validation par le département pour vous le présenter,
- L'aménagement de la place de l'église et de la route départementale du chemin de Nivelles jusqu'au monument aux morts) a été retravaillé : le bureau d'étude devrait nous faire une esquisse qui vous sera soumise avant validation définitive. Le financement de ces travaux est à l'étude et nous espérons que les aides supplémentaires mises en place dans le cadre de la crise économique liée à la Covid nous permettront de finaliser le dossier dans le courant de l'année 2021.

La crise sanitaire a mis en évidence les limites d'adaptation de notre école au respect du protocole qui pose parfois des problèmes insolubles à notre personnel, que je tiens à remercier pour la qualité de son travail et pour l'implication dont il fait preuve. Une réflexion est engagée pour améliorer les conditions de travail de nos enfants, du personnel enseignant et communal.

Le conseil municipal a voté la demande de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est nécessaire pour entrer dans la phase opérationnelle de l'aménagement du tènement Giraud ; c'est un dossier long et complexe dont nous aurons l'occasion de reparler.

Comme vous pouvez le constater les projets sont nombreux ! Mais nous n'oublions pas le travail quotidien pour répondre à vos attentes. Les élus sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.

Nous avons changé de prestataire pour le site Internet de la commune, pour un meilleur service technique à moindre coût. L'ancien site reste opérationnel, même s'il n'est pas actualisé. Le nouveau site sera disponible début novembre. Les actualités sont diffusées sur le panneau d'affichage et le Facebook.

La médiathèque municipale est ouverte à tous le mercredi de 17 à 19h et le samedi de 10 à 12h (port du masque obligatoire pour les plus de 12 ans et désinfection des mains pour tous). Une sélection de 30 romans de la rentrée littéraire de l'automne 2020 vous attend !



Nous accueillons les 21, 22 et 23 octobre après-midi un stage à destination des 12 -18 ans animé par le dessinateur de presse Xavier Lacombe qui travaille pour l'hebdo Marianne. Inscrivez-vous à la médiathèque ou à Au Fil De Lambre. Toujours avec Xavier Lacombe, une rencontre pour tout public le vendredi 23 sur inscription à la médiathèque, et une expo de ses dessins jusqu'au 7 novembre.



Les marchés du 1er vendredi du mois sont maintenus lorsque le temps le permet !
Rendez-vous le 6 novembre, le 8 décembre, le 8 janvier, etc.
Et n'oubliez pas le marché du mardi matin, toujours sur la place.

Urbanisme : questions / réponses

Comment installer une piscine en respectant la loi ?

Une piscine hors sol et une piscine dotée de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions. Ce qui compte c'est la surface :

- moins de 10 m² : pas de démarches
- plus de 10 m² et jusqu'à 100 m² : une déclaration préalable est nécessaire
- Au-delà, il faut un permis de construire ainsi que pour les piscines couvertes dont la couverture dépasse 1,80 m de haut.

Dans tous les cas le propriétaire est responsable de la sécurité et doit donc équiper sa piscine de dispositifs de sécurité : bâche, barrières, alarme, abri ; la vigilance est indispensable (en piscine privée 72 % des noyades touchent les moins de 6 ans).

Remarque : la construction d'une piscine peut entraîner une hausse des impôts locaux.

Des contrôles fiscaux sont régulièrement opérés pour repérer les piscines non déclarées.

Et pour un jacuzzi ?

Pas de formalités particulières mais il faut respecter les règles de sécurité, comme pour tout lieu de baignade.

Abri et cabane de jardin, pergola, c'est aussi une question de surface ?

Tout à fait : moins de 5 m² de surface au sol, pas d'autorisation, entre 5 et 20 m², il faut une déclaration préalable de travaux, et au-delà de 20 m² un permis de construire est nécessaire.

Certains se dispensent de déclaration en disant que leur structure est provisoire, mais selon la loi, le provisoire ne peut pas durer plus de 3 mois, et les structures démontables doivent disparaître après ce délai. Pour les jardiniers, serres et châssis s'installent sans autorisation s'ils ne dépassent pas 1,80 m.

Et ma caravane ?

Vous pouvez installer votre caravane dans votre jardin sans autorisation si vous ne l'utilisez pas comme habitation ou comme annexe de votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction, ...) afin de pouvoir quitter son emplacement à tout moment. Si la caravane reste plus de 3 mois, il faut faire une déclaration en mairie. L'installation d'un mobil home dans le jardin d'un particulier est interdite.

Quand il pleut, mon terrain reçoit l'eau du ruissellement du voisin, que faire ?

Vous ne pouvez rien faire contre le ruissellement naturel des eaux de pluie en pente.

En revanche, le voisin ne peut vous envoyer ni les eaux usées, ni les eaux provenant des toits.

Que faire en cas de terrain voisin non entretenu ?

Tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre est une friche pleine de gravats et d'objets indésirables qui attirent les nuisibles et abîment le paysage, des recours existent.



En septembre des frelons asiatiques se sont installés au sommet du tulipier de Virginie qui se trouve au coin sud-ouest de la place de l'église : le nid, - une véritable œuvre d'art – grossissait à vue d'œil et abritait une population importante de ces insectes envahissants, agressifs et destructeurs d'abeilles. Une entreprise spécialisée est intervenue pour détruire le nid.

Ces frelons n'ont rien à voir avec les frelons « traditionnels » qui à l'automne se nourrissent de figes, raisins, pommes, nettement moins agressifs et très nombreux cette année 2020.

Place aux associations



Le centre social Intercommunal « Au Fil De Lambre » propose des activités et animations pour tout public de tous les âges de la vie : Relais des assistantes maternelles - centre de loisirs - suivi scolaire - activités ados, familles et seniors - sorties - programmation culturelle - Jokobus - Sel (Système Local d'Echange) - Taf's (Travail Au Fil des Saisons), etc...

Pour s'inscrire, participer, passer au bureau d'AFDL en-dessous de la Mairie, consulter le site : <http://aufildelambre.fr/>



Le **Tennis Club de Sonnay** reprend du service, et sans faute ! Comme vous avez pu le constater, notre terrain s'offre une nouvelle jeunesse. À la suite de ces travaux, une assemblée générale officialisera le nouveau bureau. Vous serez alors informés du fonctionnement, des prochaines échéances et des modalités d'inscription.

En espérant vous retrouver très vite sur le court !

Contact : 06.07.67.90..66

Anthony.flavin@orange.fr

Club de couture

L'année 2020 a marqué les esprits en profondeur. Mais il faut continuer nos activités : l'atelier couture a repris en septembre à l'unanimité des adhérentes, dans le respect des mesures sanitaires, pour travailler en toute quiétude.

Atelier le vendredi de 14h à 16h, salle des Sorbières, cotisation annuelle 15 €,

Venez nous rejoindre !

Contact 06 81 26 98 96 / 06 80 45 17 11



Chorale Son'& Gamme

Répétitions le mardi de 19h 30 à 21h 30, salle du stade, 22 choristes sous la direction de Paul Ferroussier. Les enfants sont acceptés à partir de 12 ans.

Animations (*sous réserve*) : repas du Beaujolais le 27 novembre, concert de Noël le 13 décembre, concert de fin d'année les 5 et 6 juin 2021.

Contact : Annie Rigolot 06.82.19.57.65

choralesonnay@gmail.com



Danse

Eveil à la danse

Street jazz

Master class

Zumba

contact : 06 50 38 38 41

<https://danselaplaineentente.fr/>



Judo

Damien Silvestre

Contact : 06 25 06 06 56

damiensilvestre@yahoo.fr



Judo club de Sonnay

FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Cette fédération, créée en 1954, sert à entretenir et renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les anciens soldats mobilisés en Algérie, Tunisie, Maroc, de 1952 à 1964. Adhérer leur permet par une action concertée d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux, d'exercer un devoir de mémoire et d'œuvrer en faveur de la Paix.

Nombre d'adhérents : 25 adhérent(e)s , titulaires de la Carte du Combattant ou veuves d'adhérents.

Principales activités : Participation aux réunions de coordination du secteur de Roussillon et au congrès départemental annuel, aux cérémonies commémoratives nationales (19 mars, 8 mai, 11 novembre) de la commune et au Mémorial Isérois de Montferrat le 19 mars, aux animations diverses communales ou intercommunales : forums associatifs, inauguration / de lieux de mémoire, expositions photos Fnaca... / Journée de rencontre familiale le 14 juillet au stade de Sonnay / Organisation d'une « choucroute dansante » au mois de février avec les comités voisins d'Anjou et Bougé- Chamalud / Agnin / Accompagnement avec (ou sans) drapeau national, sur demande, lors d'obsèques d'adhérents des comités du secteur.

Contact . 04 74 84 02 41 fnaca.sonnay@orange.fr



Gymnastique et discipline énergétique de santé, le **QI GONG** harmonise l'esprit et rétablit l'équilibre intérieur procurant un état de bien-être par des mouvements lents, des postures



statiques et des méditations.
Horaires des cours : le jeudi à 19h et le vendredi à 9h30, salle des Sorbières.

En raison de la crise sanitaire, pré-inscription obligatoire.

Contact :

Michel Pepin 06 89 43 79 11
lavoiedubambou38@gmail.com

Sonnay tonic

Salle des Sorbières, le mardi, 19-20h

Step, abdos fessiers, cardio, renforcement musculaire, étirements...

1ère séance sans engagement

sonnay.tonic@gmail.com

Véronique 06.98.92.06.72 / Alexandra 06.28.73.39.28



Sonnay Passions est une association de collectionneurs en tout genre : cafetières en porcelaine, Pinocchio, tire -bouchons, petites voitures, livres,

monnaies, actions et obligations... etc.

Notre activité nécessite une dizaine de réunions par an afin d'organiser une

bourse d'échange, un salon des collectionneurs ou une expo de voitures anciennes.

Cotisation : 15 € / an, siège social au Café de la place à Sonnay chez Marie-Thé.

Contact : Gérard Thivolle 06 63 90 92 90,

Marie-Claude Coste 06 86 32 22 23 sonnaypassions@gmail.com



Le Sou des Écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui se mobilisent pour leurs enfants en organisant ponctuellement des actions afin de pouvoir financer certains projets, comme les spectacles de Noël, les sorties ou voyages scolaires en fin d'année.

Certaines de ces actions s'adressent aussi à tous les habitants, alors n'hésitez pas à nous rejoindre lors de ces manifestations au bénéfice des enfants de Sonnay.

Contact : soudesonnay@yahoo.fr



Sou des Ecoles Sonnay